

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE
SAINTE AGATHE DES MONTS

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance extraordinaire tenue le 14 juin 2024 à 16 h 30, dans la salle de la place Lagny située au 2, rue Saint-Louis à Sainte-Agathe-des-Monts.

Présences :

Frédéric Broué
Hugo Berthelet
Nathalie Dion
Brigitte Voss

Absences :

Chantal Gauthier
Sylvain Marinier
Marc Tassé

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence du directeur général et de la greffière; il est 16 h 30.

Le vote du maire ou du président de la séance est inclus dans le nombre des voix exprimées à l'égard de chacune des prises de décision.

2024-06-334

2. Affectation - Excédent de fonctionnement - Ville - Achat d'abat-poussière

CONSIDÉRANT QUE la fourniture d'abat-poussière a subi une augmentation de prix importante;

CONSIDÉRANT QU'en raison des pluies diluviennes des dernières semaines, la Ville a dû utiliser davantage d'abat-poussière;

Il est proposé

ET RÉSOLU que le conseil affecte au poste comptable 71-200-10-240 la somme de 10 300 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté - Ville (71-100-00-000) pour l'achat d'abat-poussière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-06-335

3. Approbation et autorisation de signature - Mesure disciplinaire imposée à une personne salariée

CONSIDÉRANT les gestes répréhensibles posés par une personne salariée;

CONSIDÉRANT les faits reliés recueillis par la directrice générale adjointe par intérim | Ressources humaines, relations citoyennes et stratégie organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée a eu l'opportunité d'expliquer sa version des faits;

| Initiales | |
|-----------|----------|
| Maire | Greffier |

CONSIDÉRANT la gravité des manquements reprochés ainsi que les facteurs aggravants portés à l'attention des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents jugent inutile de l'identifier nommément vu le caractère public de la présente résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service concerné, de la directrice générale adjointe par intérim | Ressources humaines, relations citoyennes et stratégie organisationnelle et du directeur général;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver la mesure disciplinaire recommandée et de mandater le directeur général et la direction du service concerné pour signer la lettre au nom de la Ville énonçant les faits et les motifs qui justifient la sanction disciplinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-06-336

4. Approbation et autorisation de signature - Mesure disciplinaire imposée à une personne salariée

CONSIDÉRANT les gestes répréhensibles posés par une personne salariée;

CONSIDÉRANT les faits reliés recueillis par la directrice générale adjointe par intérim | Ressources humaines, relations citoyennes et stratégie organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée a eu l'opportunité d'expliquer sa version des faits;

CONSIDÉRANT la gravité des manquements reprochés ainsi que les facteurs aggravants portés à l'attention des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents jugent inutile de l'identifier nommément vu le caractère public de la présente résolution;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service concerné, de la directrice générale adjointe par intérim | Ressources humaines, relations citoyennes et stratégie organisationnelle et du directeur général;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver la mesure disciplinaire recommandée et de mandater le directeur général et la direction du service concerné pour signer la lettre au nom de la Ville énonçant les faits et les motifs qui justifient la sanction disciplinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2024-06-337

5. Approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales numéro 2009-U56* et ses amendements en vertu duquel la délivrance de certains permis de construction ou de lotissement ou de certificats d'autorisation ou

| Initiales | |
|-----------|----------|
| Maire | Greffier |

d'occupation est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu l'avis du comité consultatif d'urbanisme émis lors de sa séance tenue le 27 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut exiger, comme condition d'approbation des plans, que le propriétaire prenne en charge le coût de certains éléments des plans, qu'il réalise son projet dans un délai fixé ou qu'il fournisse des garanties financières;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse de conformité au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales numéro 2009-U56* et ses amendements des plans soumis, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable, avec ou sans condition;

Il est proposé

ET RÉSOLU d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés à la liste ci-jointe, conditionnellement au respect de la réglementation en vigueur et, s'il y a lieu, aux conditions et exigences énumérées à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme identifiées en regard de chacune des demandes, à savoir :

| | No demande | Description | No de Résolution CCU |
|----|------------|---|----------------------|
| 1. | 2024-0075 | 71, rue Henri-Dunant - Rénovations extérieures - PIIA 002 Implantation en montagne | CCU 2024-05-064 |
| 2. | 2024-0073 | 15, impasse des Cerfs - Nouvelle construction - PIIA 002 Implantation en montagne | CCU 2024-05-065 |
| 3. | 2024-0071 | 1151, rue des Entreprises - Nouvelle enseigne - Caméléon publi-design - PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 | CCU 2024-05-066 |
| 4. | 2024-0069 | 555, rue Principale - Nouvelle enseigne - Que du bonheur Liquidation - PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 | CCU 2024-05-067 |
| 5. | 2024-0060 | 8 A à E, rue Saint-Henri Ouest - Projet modifié - PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones | CCU 2024-05-068 |
| 6. | 2024-0074 | 15, impasse des Cerfs - Nouvelle construction - PIIA 020 Travaux et construction dans les zones Va-999, Va-805 et Vc-821 | CCU 2024-05-069 |
| 7. | 2024-0088 | 1, rue Principale Est - Terrasse saisonnière - Microbrasserie La Veillée - PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux | CCU 2024-05-071 |
| 8. | 2024-0089 | 74, rue Saint-Vincent - Rénovations extérieures - Station des saveurs - | CCU 2024-05-072 |

| Initiales | |
|-----------|----------|
| Maire | Greffier |

| | | | |
|-----|-----------|---|-----------------|
| | | PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux | |
| 9. | 2024-0090 | 92A-92B, rue Principale Est - Projet modifié - PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux | CCU 2024-05-073 |
| 10. | 2024-0091 | 4741, route 117 - Nouvelle enseigne - JLD-Laguë - PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 | CCU 2024-05-074 |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. Dépôt - Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2023-M-351 concernant les jeux libres dans les rues et avis de motion (2024-M-351-2)

Le conseiller, monsieur Hugo Berthelet, dépose le projet de règlement numéro 2024-M-351-2 modifiant le règlement numéro 2023-M-351 concernant les jeux libres dans les rues et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

7. Dépôt - Projet de règlement concernant les compteurs d'eau et avis de motion (2024-M-382)

La conseillère, madame Brigitte Voss, dépose le projet de règlement numéro 2024-M-382 concernant les compteurs d'eau et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

8. Dépôt - Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2024-M-371 sur la tarification des services municipaux et avis de motion (2024-M-371-2)

La conseillère, madame Brigitte Voss, dépose le projet de règlement numéro 2024-M-371-2 modifiant le règlement numéro 2024-M-371 sur la tarification des services municipaux et donne un avis de motion que ce règlement sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance.

9. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

Une période de questions est allouée aux personnes présentes, et ce, conformément aux exigences de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Aucune question de la part des personnes présentes.

10. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité. Il est 16 h 32.

| Initiales | |
|-----------|----------|
| Maire | Greffier |

Le président de la séance,
Monsieur Frédéric Broué

La greffière,
Me Stéphanie Allard

| Initiales | |
|-----------|----------|
| Maire | Greffier |